



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-35

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-35

**PLIE de Bordeaux, PLIE des Hauts de Garonne, PLIE des Graves, ADSI Technowest -
Année 2026 - Subvention de fonctionnement pour action spécifique - Suivi de la
clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cadre général du partenariat avec les 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise

Sur le périmètre de Bordeaux Métropole, 6 PLIE couvrent 90 % du territoire (en nombre d'habitants). Il s'agit du PLIE de Bordeaux porté par la Maison de l'Emploi et de l'entreprise, le PLIE des Graves, le PLIE ADSI (Association pour le développement des stratégies d'insertion) Technowest, le PLIE des Portes du sud, le PLIE des Sources et le PLIE des Hauts de Garonne.

Ils accueillent et accompagnent les personnes de plus de 25 ans, demandeurs d'emploi de longue durée en vue de définir leur projet professionnel et de mettre en place des parcours d'insertion individualisés. Les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie de leurs bénéficiaires connaissant des difficultés socioéconomiques. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises, etc. Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses d'insertion de la commande publique, pour mettre en place l'ingénierie nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les prescripteurs, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de préqualification), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un bilan des actions d'insertion.

Modalités de financement des PLIE

Les montants des subventions allouées aux PLIE pour leur action d'accompagnement de la clause d'insertion sont fondés sur la moyenne des heures accompagnées sur les 6 dernières années. Cette moyenne est utilisée pour calculer une part variable du financement qui vient compléter une part fixe de 5 000€ pour chacun des PLIE.

Depuis 2016, la Métropole ayant généralisé les clauses d'insertion dans ses marchés publics et repris la gestion de nombreux marchés publics auparavant communaux dans le cadre de la mutualisation, le nombre d'heures d'insertion générées a atteint des niveaux très élevés et en progression constante. Aussi, Bordeaux Métropole a défini une enveloppe budgétaire maximale portée à 135 000 € pour ce soutien aux PLIE.

Ce mode de calcul fait apparaître quatre PLIE dont les subventions dépassent les 23 000 € pour 2026 au titre des présentes ou par computation des seuils, motivant ainsi la présentation de la présente délibération.

Les deux autres PLIE font l'objet d'un acte attributif de la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir pour les subventions inférieures ou égales à 23 000€.

A titre informatif, le tableau suivant flèche les subventions accordées aux PLIE selon qu'elles sont proposées au vote du Conseil métropolitain ou à la Présidente de la Métropole.

	Subventions 2026	Décision de la Présidente
PLIE BORDEAUX	33 952 €	Délibération
PLIE DES GRAVES	21 020 €	Délibération
PLIE TECHNOWEST	20 040 €	Délibération
PLIE PORTES DU SUD	10 774 €	Acte attributif
PLIE DES SOURCES	17 115 €	Acte attributif
PLIE DES HAUTS DE GARONNE	32 099 €	Délibération
TOTAL	135 000 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4 et L5217-1,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU la délibération n°2024-118 du Conseil métropolitain du 15 mars 2024 portant délégation du Conseil à sa Présidente,

VU la demande n° [2026-00144](#) de la Maison de l'emploi de Bordeaux, la demande n° [2026-00074](#) du Plie des Hauts de Garonne, la demande n° 2026-00156 de l'association pour le développement local et l'emploi et la demande n°2026-00066 d'ADSI Technowest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de reconduction du partenariat initié avec les PLIE de Bordeaux, le PLIE des Hauts de Garonne, le PLIE des Graves et ADSI Technowest, selon les axes présentés dans ce rapport, assortie des demandes de subvention reçues pour l'année 2026, présente un intérêt pour le bon déroulement des marchés de la commande publique au profit des personnes éloignées de l'emploi,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à 33 952 € au bénéfice de la Maison de l'emploi de Bordeaux portant l'association du PLIE de Bordeaux pour l'exercice 2026,

Article 2 : d'attribuer une subvention plafonnée à 32 099 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts de Garonne pour l'exercice 2026,

Article 3 : d'attribuer une subvention plafonnée à 21 020 € au bénéfice de l'association pour le développement économique et l'emploi (A.D.E.L.E) portant le PLIE des Graves, pour l'exercice 2026.

Article 4 : d'attribuer une subvention plafonnée à 20 040 € au bénéfice d'ADSI Technowest, pour l'exercice 2026.

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent à ces subventions, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 6 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2026, au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BRU, Monsieur CAZENAVE, Madame CORNACCHIARI, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------